Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602007-DE

2026-02-007
Séance du Mardi 10 Février 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	2
Absents excusés	1
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le quatre Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusées ayant donné procuration : Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile à Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme DENIS Alexandra à M. SOURDRIL Guillaume
Excusés : M. MAQUIGNEAU Eric

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. BOINET Philippe

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	18	0	0	

2026-02-007 – SUBVENTIONS – Loyer Association Oxygène

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu du projet de renouvellement urbain engagé dans le centre bourg, des propriétés communales, actuellement occupées par des associations, seront détruites au cours des prochains mois. L'association Oxygène disposant de locaux dédiés devait donc quitter les lieux.

A la suite de la rencontre du 15 juin 2021, les membres de l'association ont présenté aux élus le résultat de leurs recherches de locaux : le projet de rénovation d'un local disponible chez un particulier, situé à la Cossaudière. Le local représente une superficie globale de 55 m² : il serait réparti entre un local d'exposition de 35 m² et une réserve de 20 m².

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602007-DE

L'aménagement du local nécessite une mise aux normes afin de respecter les règles relatives à l'accueil du public. La réalisation de travaux pour un montant de 5 740 € approximativement (fournitures uniquement). Les travaux seraient réalisés par les bénévoles de l'association. Le local serait loué par Monsieur Raison à l'association Oxygène. Sous réserve du respect des normes d'accessibilité et de sécurité, sous réserve de l'avis de l'Inspection Académique, des visites à l'attention des élèves du groupe scolaire (groupe de 8 personnes) pourraient être organisées une fois par trimestre.

D'un point de vue financier, une étude comparative des coûts a été effectuée :

	Local base 2020/2021	Local futur au 01/07/2022
Loyer		2400 €/ an TTC
Electricité	3 500 €	maxi 6000 Kwh/an (estimation 1500 €)
Eau	Prise en charge commune	Prise en charge par l'asso
TOTAL	3 500 €	3 900 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en réunion de conseil municipal du 22 octobre 2021, les élus avaient accepté le principe de subventionner tous les ans sur la période 2022-2026 l'association Oxygène au titre des frais de location du local destiné à l'activité aquariophilie dans une limite de 2 400 €/an maximum à partir de la date d'effet du contrat de location.
Une copie du contrat de location a été remise à la collectivité.

Le bail entre Madame Raison et l'association Oxygène est signé à compter du 01/07/2022 pour la location du local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de subventionner au titre de l'année 2026 l'association Oxygène en vue de rembourser les frais de location du local à hauteur de 199.20 € TTC x 12 mois (du 01/01/2026 au 31/12/2026)

- autorise Monsieur le Maire à mandater la subvention d'un montant de 2 390.40 € à l'article 6574 du budget de la commune.

Il est précisé que chaque année, cette subvention sera soumise à l'avis du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)